

Victimizations of wandering minors in gastronomic spaces in Abidjan.

OUATTARA Abou

*Université Félix Houphouët Boigny, UFR Criminologie,
Laboratoire de Recherches Sécurité et Société (LaReSS)*

RESUME : Les mesures de protection accordées aux enfants ont toujours constitué un intérêt tant pour les droits de l'homme que pour les sciences sociales et humaines. L'étude s'intéresse à la violence ou la victimisation des enfants errant dans les espaces gastronomiques d'Abidjan. Il s'interroge sur les violations des droits de ces enfants dans des situations de vulnérabilité physique, psychologique et sociale. Tout en décrivant le profil de ces enfants, notre étude pose le problème de la récurrence des violations et des violences malgré les conventions internationales et les mécanismes locaux de protection auxquels la Côte d'Ivoire a librement consenti. L'objectif de l'étude est de montrer que les mineurs errant dans ces espaces à Abidjan sont exposés à la violence quotidienne. Violence entre mineurs, violence des adultes et des autorités. Toutes choses qui portent atteinte à leurs droits. L'étude a mobilisé une cinquantaine de mineurs âgés de 16 ans selon la législation ivoirienne des communes de Port-Bouët, Yopougon, Abobo, Adjamé et Treichville. La méthodologie de ce travail repose, entre autres, sur l'observation directe des enfants en situation d'errance, des entretiens directs avec eux (les enfants), les autorités communales (agents des services techniques des mairies et les agents de police municipale), les gestionnaires et les vendeurs de ces espaces et les organisations gouvernementales et non gouvernementales de protection des droits de l'enfant. L'analyse qualitative des données est la méthode privilégiée pour cette recherche. Dans un tel environnement d'exposition à la violence, le lys de la victimisation des enfants est assuré. Les résultats de l'étude s'articulent autour des logiques qui violent la réglementation (conventions internationales et législations nationales), des formes de victimisation et des réactions mitigées de l'autorité qui oscillent entre laxisme, indifférence et fermeté.

Mots-clés : *Victimisation – mineurs – situation errante – espaces gastronomiques – Abidjan*

ABSTRACT: The measures of protection granted to children have always constituted an interest both for human rights and for the social and human sciences. The study focuses on the violence or victimization of wandering children in gastronomic spaces in Abidjan. It questions the violations of the rights of these children in situations of physical, psychological and social vulnerability. While describing the profile of these children, our study raises the problem of the recurrence of violations and violence despite international conventions and local protection mechanisms to which Côte d'Ivoire has freely consented. The objective of the study is to show that minors wandering in these spaces in Abidjan are exposed to daily violence. Violence between minors, violence by adults and the authorities. All things that undermine their rights. The study focuses on fifty minors aged 16 according to Ivorian legislation from the municipalities of Port-Bouët, Yopougon, Abobo, Adjamé and Treichville. The methodology of this work is based, among other things, on the direct observation of children in a wandering situation, direct interviews with them (the children), the municipal authorities (agents of the technical services of the town halls and the municipal police officers), the managers and sellers in these spaces and the governmental and non-governmental organizations for the protection of the rights of children. Qualitative data analysis is the preferred method for this research. In such an environment of exposure to violence, the lily of child victimization is assured. The results of the study are articulated around the logics which violate the regulations (international conventions and national legislation), the forms of victimization and the mixed reactions on the part of the authority which oscillate between laxity, indifference and firmness.

KEYWORDS: *Victimization – minors – wandering situation – gastronomic spaces – Abidjan*

I. INTRODUCTION

La victimisation des personnes vulnérables a toujours intéressé les sciences humaines et sociales, les organisations de défense et de protection des droits de l'homme, la criminologie... Ainsi des acteurs comme le BICE se sont intéressés à plusieurs situations de victimation. Selon le BICE, 58 % des petites filles déclarent avoir subi des violences physiques, 19 % des abus sexuels. Et près d'un tiers des parents estiment encore que les châtiments physiques font partie intégrante de l'éducation. Pour UNICEF CI, les données nationales montrent

que la violence reste une réalité quotidienne pour un grand nombre d'enfants en Côte d'Ivoire : 61 % des garçons et 47 % des filles ont subi des violences physiques, 19 % des filles et 11 % des garçons ont subi des abus sexuels pendant leur enfance et 40 % des élèves, garçons et filles, sont physiquement punis par leurs enseignants.

La victime est devenue le centre d'intérêt de plusieurs chercheurs. Le Goff (2011) aborde la question des victimisations portées sur les personnes du troisième âge. Statistic Canada (2022) met en évidence que de 2010 à 2020, le taux d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police a augmenté de 22 %, et la plus forte hausse a été observée chez les hommes âgés (+25 %). Déjà en 2005, l'Association Québécoise Plaidoyer-Victimes portait un intérêt à l'égard de la victimisation des personnes âgées. Kaplan (2023) s'intéresse à la maltraitance sur personnes âgées. Studer (2018) expose les difficultés et les causes à l'origine du manque de connaissances sous un angle criminologique et, d'autre part, à donner un bref aperçu des catégories d'infractions concernant les personnes âgées. D'autres abordent les femmes victimes de violence ou de stigmatisation et pour d'autres les enfants. En ce qui concerne les enfants, la plupart des auteurs ont mis l'accent sur les exploitations dont sont victimes les enfants dans l'environnement de travail. Il s'agit des enfants victimes d'exploitation dans les plantations de cacao en Côte d'Ivoire ou dans l'industrie du textile en Inde et ceux victimes d'abus sexuels.

L'intérêt porté aux phénomènes qui exposent les enfants est souvent affirmé par les Etats et les organisations travaillant dans ce domaine. Ainsi plusieurs textes aussi bien internationaux que nationaux permettent de vérifier cet intérêt. Les textes de lois tels que la convention des droits des enfants de 1989, la charte africaine des droits des enfants et la déclaration universelle des droits de l'homme sont autant de textes qui permettent d'encadrer juridiquement la question des droits des enfants et la préservation de toutes formes d'abus ou de violences dont ils pourraient être victimes.

La convention dans son préambule affirme que les Etats ont à l'esprit que la nécessité d'accorder une protection spéciale à l'enfant a été énoncée dans la Déclaration de Genève de 1924 sur les droits de l'enfant et dans la Déclaration des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale le 20 novembre 1959, et qu'elle a été reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (en particulier aux articles 23 et 24), dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (en particulier à l'article 10) et dans les statuts et instruments pertinents des institutions spécialisées et des organisations internationales qui se préoccupent du bien-être de l'enfant. Ils ont encore à l'esprit que, comme indiqué dans la Déclaration des droits de l'enfant, « l'enfant, en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle, a besoin d'une protection spéciale et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée, avant comme après la naissance »

La littérature sur les enfants en situation de vulnérabilité ou victimes d'actes de tous genres est abondante. Certains auteurs ont abordé la question des violences liées aux enfants en situation de travail dans les plantations ou dans les emplois informels ou domestiques. Au nombre de ces auteurs, Coulibaly (2018) analyse les conditions de travail des adolescentes dans le secteur informel. Pour lui, les conditions de travail difficiles de ces adolescentes est le creuset des comportements déviants voire délinquants qui apparaissent chez ces jeunes filles. Tout en abordant de la marginalité tributoire des conditions de travail, l'auteur met sous silence les victimisations et notamment celles observées chez les jeunes en situation d'errance dans les espaces gastronomiques. Jeunes qui intéressent notre objet d'étude en raison de leur vulnérabilité mais aussi des situations de poly victimisations dont ils sont l'objet. Okpo (2016) s'intéresse aux déterminants psycho-socio-culturels de la victimisation des employées mineures des ménages. Cette question qui rentre dans le cadre de notre étude est cependant limitée en raison de son champ très réduit qui concerne exclusivement des ménages qui sont des milieux plus ou moins fermés où les victimisations sont souvent couvertes de gré ou de force. Ott (2011) pose le problème du travail de rue comme révélateur de l'intérêt de l'enfant. Ce travail quoique mettant en évidence l'intérêt accordé à l'enfant, fait l'économie de la victimisation des enfants en situation d'errance. En Côte d'Ivoire, la constitution consacre un éventail de droits aux enfants comme le droit à la vie et permet de préserver la violation de leur intégrité tant morale que physique et les atteintes à leur vie. Elle réaffirme sa détermination à bâtir un Etat de droit dans lequel les droits de l'homme, les libertés publiques, la dignité de la personne humaine, la justice et la bonne gouvernance tels que définis dans les instruments juridiques internationaux auxquels la Côte d'Ivoire est partie, notamment la Charte des Nations unies de 1945, la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples de 1981 et ses protocoles additionnels, l'Acte constitutif de l'Union africaine de 2001, sont promus, protégés et garantis.

Au regard de toutes ces garanties juridiques, les enfants devraient être suffisamment protégés. Cependant, nous constatons que cela n'est pas le cas. En Côte d'Ivoire, la réalité contraste fortement avec les assurances juridiques. En effet, des violations et des violences sont courantes et les enfants en situation d'errance dans les espaces gastronomiques n'échappent pas aux actes de victimisations. Actes de victimisations qui sont de plusieurs ordres notamment physiques, psychologiques voire sociales. Cette persistance des victimisations à l'égard des mineurs en situation d'errance motive l'intérêt porté sur le sujet. L'étude pose en réalité le problème des insécurités ou des

expositions des mineurs en situation d'errance dans les espaces gastronomiques à Abidjan. Au-delà, il s'agit d'une indifférence à l'égard des enfants vulnérables dans un environnement de violations des droits humains.

Notre étude tend à montrer les logiques des violences faites aux mineurs errant dans lesdits espaces, les formes de victimisations et la réaction sociale à l'égard de ces victimisations.

II. METHODOLOGIE

1 Terrain d'étude

Notre étude s'est déroulée dans cinq (5) communes du district d'Abidjan. Il s'agit des communes

COMMUNES	QUARTIERS
ABOBO	Sagbé- pk 18
ADJAME	220 lgts - Bracodi
PORT-BOUET	Gonzagueville- Abattoir
TREICHVILLE	Arras- Belle ville
YOPOUGON	Siporex - Sideci

Source : Enquête de terrain Mai 2024

2 Population d'enquête

Notre population d'enquête est constituée d'enfants en situation d'errance. Il s'agit d'enfants filles et garçons âgés de 12 à 15 ans révolus selon la législation ivoirienne, les adultes qui ont en charge la gestion des espaces, les clients fréquentant les espaces gastronomiques, les vigiles en charge de la sécurité de ces espaces, les autorités municipales (agents des mairies), les victimes.

3 Echantillon de la population d'enquête

Notre échantillon d'enquête est non probabiliste puisque ne disposant pas de base de données sur les enfants en situation d'errance. Nous avons donc alterné un échantillonnage par commodité et par boule de neige. Il s'agit de sujets rencontrés sur le terrain d'enquête pour certains et pour les autres référés par des contacts. Cent sujets ont participé à l'étude et il s'agit entre autres des enfants filles et garçons (ni=50), des gestionnaires des espaces (ni= 10), les vigiles (ni=10), agents de mairie (ni=5) des auteurs d'actes de victimation (ni=5), les clients (ni= 20).

Tableau : 1 Echantillon de la population d'enquête.

Catégories d'enquêtés	Age			Sexe		Total
	[12-13]	[14-15]	[20-35]	F	M	
	Ni	Ni	Ni	Ni	Ni	
Enfants	20	30	00	5	45	50
Gestionnaires des espaces	00	00	10	3	7	10
Vigiles	00	00	10	2	8	10
Clients des espaces	00	00	20	08	12	20
Agents de mairie	00	00	5	2	3	5
Auteurs (bourreaux)	00	00	5	00	5	5
Total	20	30	50	20	80	100

Source : Enquête de terrain Mai 2024

4 Techniques de recueil des données

4.1. Etude de documents

Notre travail s'est fondé sur une littérature concernant les violences faites aux enfants dans le monde et particulièrement les cas d'enfants en Côte d'Ivoire. Les travaux de Le Goff (2011), Radford & al (2014) Chartrand (2009) UNICEF (2020), l'enquête sur les violences faites aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire sont entre autres les travaux qui nous ont permis de cerner l'objet d'étude. Les données statistiques de certains pays comme le Canada ont également aidé à mieux appréhender le phénomène de victimation à travers des chiffres mettant en évidence les cas de polyvictimisations. La plupart des travaux n'abordent pas la question des enfants en errance dans les espaces gastronomiques. Ils s'appesantissent sur les enfants en famille ou en milieu scolaire. Notre étude accorde un intérêt particulier aux mineurs en errance dans la ville mais singulièrement ceux des espaces gastronomiques.

4.2. Entretiens / Interviews

Les entretiens directs et non-directifs ont été réalisés avec l'ensemble des enquêtés. Les entretiens avec les enfants ont été réalisés en présence d'un représentant légal notamment un tuteur. Les entretiens ont généralement porté sur leurs motivations à errer dans les espaces gastronomiques et les risques qu'ils encouraient. Des questions sur les types de violences dont ils faisaient l'objet, qui étaient en général les auteurs et ce qui justifiait leur victimisation. Aux gérants des espaces et les vigiles, les entretiens ont porté essentiellement sur leur perception de ces enfants dans leurs espaces, les modes de canalisation ou de gestion de leur présence, les rapports avec la clientèle et avec eux. Les clients de ces espaces ont été questionnés en partie sur la perception qu'ils ont de ces enfants, leur regard sur la récurrence de ce phénomène leur témoignages sur des actes de violences dont ils sont victimes dans ces espaces publics. Les autorités des mairies ont été généralement interrogées sur les mécanismes de protection des enfants, les forces et les insuffisances et les différentes actions qu'elles mènent en vue de préserver la sécurité des enfants. Quant aux auteurs, les entretiens se sont orientés sur les logiques qui sous-tendent leurs violences à l'égard des enfants qui ne présentent aucune dangerosité pour eux et qui présentent une certaine vulnérabilité.

4.3. Observation

Des situations de victimisations ont pu être observées dans les espaces gastronomiques notamment à l'abattoir de Port-Bouët, à l'espace plein air de Yopougon Siporex et OBV complexe JESSY JACKSON, à l'espace Baoulé à Abobo, espace plein air Adjamé quartier Ebrié et gare de Bassam Treichville. Une équipe composée de dix étudiants soit deux par commune ont été chargés de mener les observations dans ces lieux. Les observations ont été menées de jour et dans la soirée soit entre 11h du matin et 20h du soir entre le 10 Décembre 2022 et le 10 Avril 2023.

4.4. Questionnaire.

Deux questionnaires ont été administrés aux enquêtés. Il s'agit d'une part d'un questionnaire administré aux acteurs de notre population d'enquête abordant les questions des droits des enfants. Ce questionnaire visait à recueillir des données liées à leur niveau de connaissance générale sur les droits des enfants et leurs différentes implications. Le deuxième questionnaire visait à dresser le profil des enfants victimes mais aussi des acteurs à qui sont reprochés des faits de victimisation sur les enfants.

5 Méthodes de recherche

Dans le cadre de cette recherche, la méthode privilégiée a été celle de la phénoménologie. A travers la phénoménologie, nous avons pu mettre en évidence le vécu des enfants en situation d'errance dans les espaces gastronomiques.

6 Méthodes d'analyse des données

Notre travail relevant de la méthode qualitative a été analysée de manière qualitative avec en toile de fond quelques éléments quantitatifs. En conséquence, les deux méthodes ont servi à l'analyse de ce travail mais avec une prédominance qualitative.

III. RESULTATS

1 Profil des mineurs en situation d'errance

Les mineurs en situation d'errance dans les espaces gastronomiques présentent plusieurs profils. Les mineurs rencontrés sont pour la plupart âgés de dix à quinze ans. Ce sont de jeunes enfants en situation d'abandon scolaire pour la plupart et pour les autres en situation d'école buissonnière. Ils viennent des communes désignées plus haut. Ces jeunes sont issus pour bon nombre de familles uniparental, recomposés et unifiés à revenus relativement faibles. Selon un enquêté : « Je suis d'une famille qui n'a pas les moyens. Je vais donc me promener pour avoir quelque chose à manger. Mon papa ne travaille pas et c'est ma maman qui fait ce qu'elle peut. Je me débrouille un peu. » Pour ZEA : « L'école est derrière moi depuis deux ans. J'essaie de me défendre avec mes amis en tournant de gauche à droite pour avoir de quoi manger. C'est juste des restes de nourriture que je cherche. Je ne suis pas un voleur. Souvent les gens nous frappent dans ces coins. »

2 Profil des auteurs

Les auteurs des actes de victimisation sur les enfants répondent à plusieurs profils. Il s'agit de jeunes gens dont l'âge est souvent compris entre 19 et 35 ans. Ce sont souvent les responsables de la sécurité des lieux, les gérants des espaces et quelques clients. Selon un témoin interrogé à l'espace OBV de Yopougon : « les enfants qui se promènent dans les espaces sont souvent victimes de toutes sortes d'agressions. Ce sont les jeunes gens qui les agressent le plus souvent sous prétexte qu'ils sont gênants. » Pour Alex : « les personnes adultes qui ont des enfants ne font de mal à ces enfants. Ce qu'ils font en général, c'est les chasser pour qu'ils rentrent chez eux. Par contre les jeunes sont prêts à les frapper. »

3 Logiques des violations ou des violences faites aux mineurs

Plusieurs logiques sous-tendent les victimisations faites aux enfants ou mineurs en situation d'errance dans les espaces gastronomiques à Abidjan. Selon les gérants des espaces, ces enfants encombrant leurs espaces et dérangent la clientèle. Pour ZINO : « les enfants sont envahissants et indisposent la clientèle. Ici, ce n'est pas un lieu pour les enfants par conséquent nous les empêchons de se promener dans nos locaux. » Pour ISAAC : « Ces enfants nous dérangent ici. Parmi eux il y a des voleurs. Si les clients ne sont pas vigilants, ils dérobent souvent leurs objets comme le téléphone. Certains se proposent d'aller acheter certains articles pour des clients et disparaissent avec leur argent. Moi je les frappe quand je les vois. »

ASSTA affirme : « Ils ont l'air innocent mais parmi eux, il y a de véritables petits délinquants. Ils ont fui l'école pour venir nous emmerder dans notre commerce. Souvent quand ils font des bêtises, on ne voit aucun parent. Par conséquent, on leur fait laver les toilettes pour les punir. »

Tableau 2 : Récapitulatif des victimisations contre les enfants.

Proportions Victimisations	Effectif		Sexe		Age		Total
	Ni	%	M	F	[12-13]	[14-15]	
Humiliations et injures	30	21,42	20	10	10	20	30
Brutalisations	50	35,71	38	12	17	33	50
Corvées	35	25	25	10	12	23	35
Coups et blessures	15	10,71	12	3	5	10	15
Attouchements sexuels	10	7,14	00	10	00	10	10
Total	140	100	95	45	44	96	140

Source : Notre enquête de terrain Mai 2024

Le tableau permet de comprendre que les brutalisations, les corvées les humiliations, les coups et blessures et les attouchements sexuels sont la plupart des victimisations subites par les jeunes en situation d'errance. Les brutalisations apparaissent comme les victimisations les récurrentes ensuite suivent les corvées et les humiliations. Les données laissent voir également que la totalité des jeunes filles en situations d'errance ont subi des attouchements sexuels. L'on observe également que les jeunes filles mineures en situation d'errance sont relativement moins touchées par les victimisations. Les mineurs de 14 et 15 ans sont les plus touchés par la question des victimisations. Cela peut se traduire par leur grande mobilité mais aussi par leur représentativité à l'échelle de l'échantillon et de l'intolérance à leur égard.

4 Réactions sociales à l'égard des actes de victimation contre les enfants en situation d'errance

Les actes de victimisations contre les enfants sont unanimement condamnés à travers le discours officiel tenu par les personnes interrogées.

Au cours de notre enquête de terrain, nous avons pu mettre en évidence la perception des enquêtés sur les actes de victimations portés sur les enfants.

Tableau 3 : Perceptions de la victimisation faite aux enfants

Perceptions Populations	Très défavorable	Peu défavorable	Défavorable	Peu favorable	Favorable	Très favorable	Total
Gérants d'espaces	2	1	0	0	5	2	10
Vigiles	0	1	0	2	7	3	13
Agents de Mairie	5	0	0	0	0	0	5
Clients	2	1	5	00	9	3	20
Total	09	3	5	2	21	8	48

Source : Enquête de terrain Mai 2024

Le tableau laisse apparaître des opinions ou perceptions très défavorables à la victimisation des enfants. Cependant, l'on observe que certains enquêtés sont favorables à cette victimisation. Les opinions très défavorables sont plus prononcées chez les agents de mairie et quelques clients enquêtés. Les opinions favorables sont les plus prononcées chez les vigiles des espaces ainsi que des gérants. Ils expriment une opinion en approbation des victimations faites aux mineurs en situation d'errance dans les espaces gastronomiques.

IV. DISCUSSION DES RESULTATS ET CONCLUSION

L'étude porte sur les victimisations des enfants notamment les mineurs en situation d'errance dans les espaces gastronomiques à Abidjan. L'étude pose le problème de l'intolérance sociale d'où la violation des lois visant la protection des mineurs. En effet, en dépit des garanties offertes par les textes juridiques sur la protection des enfants, l'on constate des violations de ces textes, toute chose qui traduit la victimisation des mineurs en situation d'errance. La question au cœur de l'étude était de savoir d'où venait-il qu'en dépit de l'existence des textes assurant la protection des enfants, les mineurs en situation d'errance faisaient constamment l'objet de victimisation ? A cette question, des éléments de réponses ont été apportés en termes de profils des victimes et des victimaires, des logiques qui sous-tendent ces violations. Au total, cinq communes et un échantillon de cent sujets ont permis de réaliser l'étude. Les résultats obtenus viennent confirmer la théorie des styles de vie et celle des lieux déviants. En ce qui concerne la première théorie, il faut noter que la situation d'errance des enfants constitue un mode de vie fortement victimogène. Ce mode de vie les expose à des actes de victimisation non seulement du fait de leur fragilité mais aussi du fait que les espaces qu'ils fouinent sont fortement criminogènes. Cela permet de rendre compte de la théorie de HANS (1948). Ainsi, ils sont exposés aux lieux déviants qui favorisent les risques de leur victimisation. Ces théories viennent confirmer les résultats de notre étude. Le Goff (2011) abordait la question des victimations portées sur les personnes du troisième âge. Statistic Canada (2022) faisait un large écho du taux d'affaires de violence envers les personnes âgées déclarées par la police. Déjà en 2005, l'Association Québécoise Plaidoyer-Victimes portait un intérêt à l'égard de la victimisation des personnes âgées de même que Kaplan (2023) s'intéresse à la maltraitance sur personnes âgées. Studer (2018) exposait les difficultés et les causes à l'origine du manque de connaissances des catégories d'infractions concernant les personnes âgées. Ces études, quoiqu'ayant un lien avec notre objet d'étude dans un sens large présentent des divergences avec elle notamment la population cible. Les réalités des personnes âgées sous l'angle de la théorie de Hans (1948) trouvent une adéquation avec notre objet mais s'en éloignent compte tenu des logiques propres aux auteurs de violence contre les mineurs dans un contexte ivoirien. L'étude montre que malgré les garanties juridiques, les enfants en situation d'errance dans les espaces gastronomiques d'Abidjan sont exposés à des actes de victimisation. Les résultats confirment que la situation d'errance constitue un mode de vie fortement victimogène, exposant les enfants à des risques accrus de violence. Pour améliorer la situation, il est crucial de renforcer les mécanismes de protection, de sensibiliser les acteurs concernés et d'améliorer les conditions de vie des enfants en situation d'errance. Il faut noter que l'étude quoiqu'ayant des résultats significatifs présente quelques faiblesses. Il s'agit notamment de la taille de l'échantillon mais aussi du refus de certains enquêtés de participer à l'étude. L'âge des enquêtés situé pour la plupart dans la minorité a quelque peu réduit la qualité des entretiens recueillis. Les conditions difficiles de réalisation de l'étude ont aussi empiété sur les interprétations des données issues du terrain. Toutes choses ayant certainement biaisé quelque peu les données.

REFERENCES

- [1] Ali, C. D. (2018, October). Conditions De Travail Et De Vie Des Enfants Dans Le Secteur Informel A Abidjan : Cas Des Adolescents Dans Le Petit Commerce. *European Scientific Journal*, 14(29), pp. 170-198. doi:10.19044/esj.2018.v14n29p170
- [2] Baril, M. (1984). *L'envers du crime*. Paris: L'Harmattan.
- [3] Cario, R. V. (2006). *Victimologie. De l'effraction du lien intersubjectif à la restauration sociale*. Paris: L'Harmattan.
- [4] Fattah, E. (1971). *La victime est-elle coupable ?*. Les Presses de l'Université de Montréal.
- [5] Goff, T. L. (2011). Peurs et victimations des personnes âgées. Au-delà des discours, quelle réalité chiffrée ? *Gérontologie et société*, 34(136), pp. 175 - 188.
- [6] Hans, H. V. (1948). *The criminal and his victim*, New Haven. Yale University Press.
- [7] Katie Cyr, M.-È. C. (2014). La victimisation, une norme dans la vie des jeunes au Québec ? (L. P. Montréal, Éd.) *Criminologie*, 47(1), pp. 17-40. doi:https://doi.org/10.7202/1024005ar
- [8] Larry Chartrand, C. M. (2006, Janvier). *Revue de la recherche sur la victimisation criminelle et les membres des premières nations, les Métis et les Inuits, 1990 à 2001*.
- [9] Lorraine Radford, S. C. (2014). La victimisation, la polyvictimisation et la délinquance chez les enfants et les jeunes adultes au Royaume-Uni. (L. P. Montréal, Éd.) *Criminologie*, 47(1), pp. 59-83. doi:https://doi.org/10.7202/1024007ar
- [10] Mendelssohn, B. (1956). La victimologie. *R.I.C.P.T.*, pp. 95-110.
- [11] Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (2020). *Enquête sur la violence faite aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire*. Rapport vacs ci.
- [12] Okpo, N. A. (2017, January). Déterminants Psycho-Socio-Culturels De La Victimization Des Employées Mineures De Ménages À Abidjan. *European Scientific Journal*, 13(2), pp. 211-234. doi:10.19044/esj.2016.v13n2p211
- [13] Ott, L. (2011). Le travail de rue, révélateur de l'intérêt des enfants. *Journal du droit des jeunes* 2011/, 3 (303), pp. 33 - 34. doi:DOI10.3917/jdj.303.0033

- [14] Studer, D. (2018, Décembre). Études sur le chiffre noir de la criminalité envers les personnes âgées. *Prévention Suisse de la Criminalité* (3), pp. 3-7.
- [15] UNICEF. (2020). *Réinventons une côte d'ivoire sans violence faite aux enfants* Une campagne annuelle pour mettre fin aux violences faites aux enfants. Récupéré sur <https://www.unicef.org/cotedivoire/>.